



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Evaluation de l'AERES sur l'unité :
Centre d'Etudes Constitutionnelles et Politiques
CECP
sous tutelle des
établissements et organismes :
Université Panthéon-Assas



Décembre 2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glaudes



Notation

À l'issue des visites de la campagne d'évaluation 2012-2013, les présidents des comités d'experts, réunis par groupes disciplinaires, ont procédé à la notation des unités de recherche relevant de leur groupe (et, le cas échéant, des équipes internes de ces unités). Cette notation (A+, A, B, C) a porté sur chacun des six critères définis par l'AERES.

NN (non noté) associé à un critère indique que celui-ci est sans objet pour le cas particulier de cette unité ou de cette équipe.

Critère 1 - C1 : Production et qualité scientifiques ;

Critère 2 - C2 : Rayonnement et attractivité académique ;

Critère 3 - C3 : Interaction avec l'environnement social, économique et culturel ;

Critère 4 - C4 : Organisation et vie de l'unité (ou de l'équipe) ;

Critère 5 - C5 : Implication dans la formation par la recherche ;

Critère 6 - C6 : Stratégie et projet à cinq ans.

Dans le cadre de cette notation, l'unité de recherche concernée par ce rapport a obtenu les notes suivantes.

- Notation de l'unité : Centre d'Etudes Constitutionnelles et Politiques

C1	C2	C3	C4	C5	C6
A+	A	A	C	B	B



Rapport d'évaluation

Nom de l'unité :	Centre d'Etudes Constitutionnelles et Politiques
Acronyme de l'unité :	CECP
Label demandé :	EA
N° actuel :	162
Nom du directeur (2012-2013) :	M. Guillaume DRAGO
Nom du porteur de projet (2014-2018) :	M. Guillaume DRAGO

Membres du comité d'experts

Président :	M ^{me} Aude ROUYERE, Université Bordeaux 4
Experts :	M ^{me} Caroline CHAMARD-HEIM, Université Lyon 3 M. Patrick CHARLOT, Université de Bourgogne, Dijon, (représentant du CNU) M. Serge DAUCHY, Université Lille 2, (représentant du CoNRS) M. Christian LAVIALLE, Université Toulouse 1 Capitole
Délégué scientifique représentant de l'AERES :	M ^{me} Wanda MASTOR
Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :	M. Guillaume LEYTE, Université Paris 2 M. Yves GAUDEMET, Université Paris 2



1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Le Centre d'Etudes Constitutionnelles et Politiques (CECP) de l'Université Paris 2 est localisé à l'institut Cujas, dont il est membre.

Il se veut l'héritier d'une tradition de l'Université Paris 2 dans le domaine du droit constitutionnel. Cette dernière est marquée par une volonté d'ouverture sur l'ensemble des branches du droit, et en particulier la science politique. Il se définit même plus précisément comme placé à l'interface du droit constitutionnel et de la science politique, ce qui correspond très clairement aujourd'hui à un choix scientifique, parmi d'autres orientations, pour chacune de ces disciplines.

Équipe de Direction

M. Guillaume DRAGO assure la direction du CECP

Nomenclature AERES

SHS 2



Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014	2014-2018 Nombre de produisants du projet
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	8	8	7
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés			
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)			
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	1	1	1
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)			
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)			
TOTAL N1 à N6	9	9	8
Taux de producteurs	89 %		

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014
Doctorants	41	
Thèses soutenues	31	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité *		
Nombre d'HDR soutenues		
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	8	8



2 • Appréciation sur l'unité

Points forts et possibilités liées au contexte

Le CECP est composé de personnalités scientifiques reconnues dont la production fait référence et jouit d'une bonne visibilité.

Le Centre s'inscrit dans une approche marquée notamment par ses liens revendiqués avec la science politique et son ouverture sur des thématiques très différentes.

A partir de cet ensemble de productions assez variées, sont dégagés 5 axes de recherche. Le CECP privilégie l'approche institutionnelle avec l'étude des institutions françaises et étrangères et le processus de réforme constitutionnelle, le droit parlementaire, l'étude de l'activité des cours constitutionnelles et enfin les relations Eglises/Etats.

L'approche se veut comparatiste et, comme cela a déjà été souligné, ouverte aux analyses de la science politique.

Le CECP affiche donc un engagement dans des domaines de recherche précis du droit constitutionnel en particulier institutionnel et couvre aussi l'aspect juridictionnel de la discipline.

L'approche prônée et défendue nettement lors de l'entretien par son directeur trouve sa place dans le paysage de la recherche en droit constitutionnel et peut justifier la nécessité de son développement.

Points à améliorer et risques liés au contexte

Le Centre apparaît, et ce malgré les thématiques revendiquées, comme étant surtout une fédération de personnalités qui mènent leur activité dans une très grande autonomie.

Plus qu'une activité collective, il semble bien ainsi que le CECP abrite des « espaces d'indépendance » prisés et très préservés.

Cette autonomie peut nuire à la visibilité du Centre et de ses activités et menace son identité scientifique.

Il est donc souhaitable que le Centre s'engage dans des projets de recherche collective, notamment en réponse à des appels d'offre. Il est nécessaire aussi que soit développée la vie du Centre, afin de renforcer son attractivité pour les jeunes chercheurs et en particulier les doctorants.

Recommandations

Le directeur du Centre œuvre au rassemblement des forces et des compétences pour faire émerger d'authentiques recherches collectives et s'y emploie manifestement avec détermination et un réel engagement personnel. Mais il semble bien qu'il lui revient presque exclusivement d'assumer cette lourde tâche. Cet effort mériterait d'être soutenu par tous les membres du CECP afin que soit défendue son existence institutionnelle.

Plus généralement, il serait intéressant que les personnalités scientifiques du CECP acceptent, tout en conservant leur champs propres d'activité, de participer davantage à la construction des axes et projets qui doivent être portés collectivement.



3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

Le Centre est connu pour la qualité des recherches de ses membres, établie tant nationalement qu'internationalement. Les constitutionnalistes sont les auteurs d'ouvrages de référence (ouvrage de contentieux constitutionnel, direction de l'incontournable dictionnaire de culture juridique, co-direction du traité de droit constitutionnel comparé pour ne citer qu'eux). La plupart des membres siègent dans les comités de rédaction des revues de référence en droit constitutionnel et au-delà, et dirigent de prestigieuses collections juridiques (Dalloz, PUF).

Cette grande notoriété ne doit pas masquer l'absence de recherches collectives et le grand éclectisme des travaux.

La cohérence des thématiques ne s'impose pas d'elle-même et repose largement sur les travaux de personnalités reconnues dans leurs domaines.

La production est, au demeurant, conséquente puisque pendant la période de référence, ont été organisés 7 colloques nationaux et 6 colloques internationaux.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Là encore, le centre est connu pour ses recherches individuelles.

Il faut regretter que lors du dernier contrat quadriennal, il n'y ait eu que le recrutement d'un professeur et d'un maître de conférences (avec l'arrivée d'un professeur de science politique en 2013).

La taille du CECP (au vu de ses effectifs) est quelque peu problématique et nuit sans doute à son attractivité pour des enseignants-chercheurs désireux d'engager des recherches collectives et donc d'intégrer des structures offrant une équipe suffisamment étoffée pour mener de telles entreprises.

En ce qui concerne les doctorats obtenus dans le cadre du CECP, et pour la période écoulée, on constate que sur 31 thèses soutenues, seuls 2 docteurs ont été recrutés en qualité de maître de conférences.

Enfin, et de façon plus générale, le Centre doit, pour renforcer son attractivité, préciser son positionnement par rapport aux autres centres de recherche de Paris 2.

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

Celle-ci se manifeste par les relations entretenues avec les assemblées parlementaires et, surtout, le monde juridictionnel. Le Centre travaille étroitement, et de longue date, avec le Conseil constitutionnel. Son directeur a fondé l'observatoire de jurisprudence constitutionnelle, créant ainsi un large réseau de chercheurs représentant toutes les spécialités particulièrement mises en relief dans la jurisprudence du Conseil depuis l'avènement de la QPC (Question Prioritaire de Constitutionnalité). Cet observatoire a donné lieu à des publications régulières dans Les Cahiers du Conseil constitutionnel. Le directeur a également noué des relations avec la Cour de cassation pour mettre en place des groupes de travail amenés à réfléchir sur les comparaisons de jurisprudence.



Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

Sans doute pour les raisons déjà mentionnées (présence de personnalités intervenant dans des périmètres scientifiques assez cloisonnés, effectifs relativement modestes) la vie de l'unité, en tant que structure collective, semble assez réduite.

Cela se manifeste notamment par l'absence de réponse à des appels à projet (ANR ou autres).

Mais il apparaît aussi que cela ne fait pas obstacle à la tenue de colloques (cf supra) sans doute en raison de l'implication personnelle très forte de certains membres du Centre, dont en particulier son directeur.

Une autre difficulté à laquelle se heurte l'unité, est celle de la faiblesse de son budget et de l'absence de personnel administratif propre.

Enfin, l'on ne sait pas si le conseil de laboratoire fonctionne réellement, ni comment les doctorants s'intègrent dans la vie du centre, indépendamment de l'encadrement direct que leur offre leur directeur de thèse.

Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

Le CECP est rattaché à l'école doctorale de droit public interne, sciences administratives et sciences politiques Georges Vedel (ED 7). Quelques masters 2 y sont adossés, même si les informations croisées (données du CECP/données figurant sur le site internet de Paris 2) sont contradictoires.

D'une part, le Centre n'organise pas de séminaires de doctorants et ceux-ci ne sont pas associés aux colloques.

De façon générale, ils ne bénéficient pas d'une véritable structure d'accueil et ce, alors même que l'information circule bien et que l'encadrement des recherches est satisfaisant.

D'autre part, la relation du Centre avec l'école doctorale est à revoir.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Le projet reprend largement celui qui a été élaboré pour la période écoulée (cf supra).

L'on constate toujours que les axes de recherche présentés recourent essentiellement ceux des enseignants-chercheurs de l'unité, c'est-à-dire qu'il y a quasiment autant de thématiques de recherche que de personnalités présentes dans le centre. Le lien étant manifestement assuré par l'engagement du directeur de l'unité dans les différents axes retenus.

Ainsi, et dans ce contexte, il est apparu que le directeur du CECP a une réelle volonté d'insuffler un nouveau souffle afin de renforcer et structurer l'identité du Centre. L'on veut croire que son travail en ce sens portera ses fruits et mérite d'être soutenu.

Mais, un tel projet sera difficilement réalisable sans un renouvellement des initiatives menées au sein du CECP et vis-à-vis des autres centres et correspondants institutionnels.



4 • Déroulement de la visite

Date de la visite :

Début : Lundi 17 décembre 2012 à 10h30

Fin : Lundi 17 décembre 2012 à 12h30

Lieu de la visite : Salle des Actes de l'Université Paris 2

Institution : Université Paris 2

Adresse : 12 Place du Panthéon, 75005 PARIS

Déroulement ou programme de visite :

Le comité a d'abord eu un échange d'une heure et demie avec le directeur de l'équipe, venu seul. Le comité s'est ensuite entretenu avec des représentants de doctorants, qui n'étaient qu'au nombre de trois, de même qu'avec le président de l'université et le vice-président du conseil scientifique.



5 • Statistiques par domaine : SHS au 10/06/2013

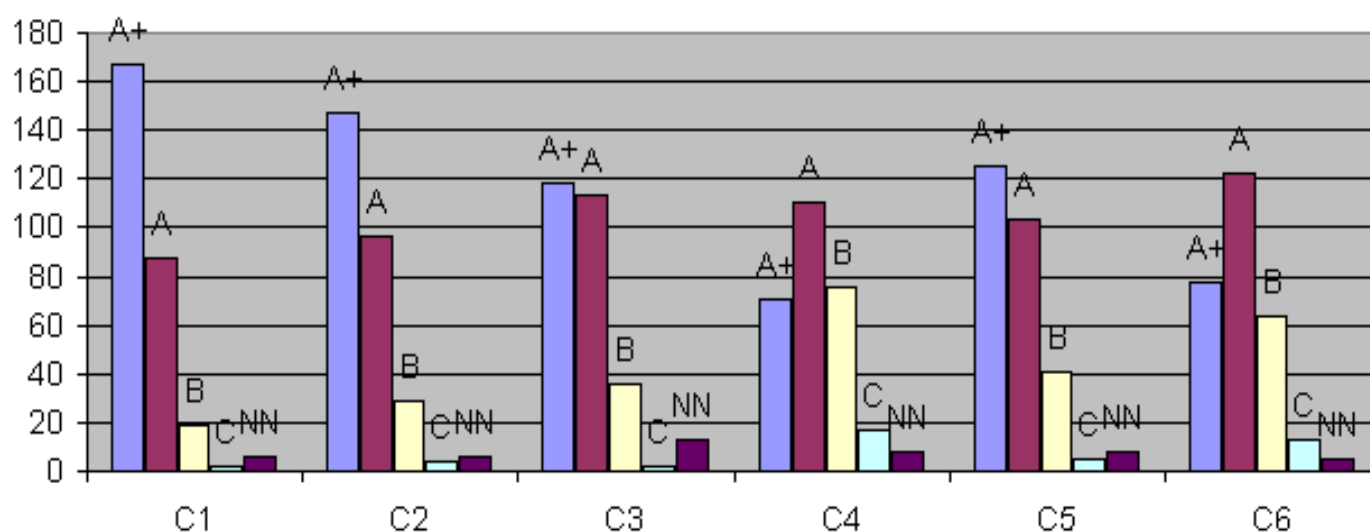
Notes

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	167	147	118	71	125	78
A	88	96	113	110	103	122
B	19	29	36	76	41	64
C	2	4	2	17	5	13
Non Noté	6	6	13	8	8	5

Pourcentages

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	59%	52%	42%	25%	44%	28%
A	31%	34%	40%	39%	37%	43%
B	7%	10%	13%	27%	15%	23%
C	1%	1%	1%	6%	2%	5%
Non Noté	2%	2%	5%	3%	3%	2%

Domaine SHS - Répartition des notes par critère





6 • Observations générales des tutelles



UNIVERSITÉ
PANTHÉON-ASSAS
PARIS II
DROIT - ECONOMIE - SCIENCES SOCIALES

Paris, le 23 avril 2013

Affaire suivie par
Mission recherche
Catherine Perrault
Tel : 01.44.41.56.00
catherine.perrault@u-paris2.fr

Objet: Réponse du Président de l'université Panthéon-Assas au sujet du rapport d'évaluation établi par le comité d'experts de l'AERES sur le Centre d'études constitutionnelles et politiques (CECP) S2PUR140006140

Mesdames et Messieurs les experts du
comité d'évaluation de l'AERES

Mesdames, Messieurs,

Suite à l'évaluation du Centre d'études constitutionnelles et politiques (CECP) le 17 décembre 2012, vous nous avez fait parvenir votre rapport afin que le directeur puisse s'il le souhaite vous faire part de ses observations.

Le Directeur du CECP, M. Guillaume DRAGO a estimé que le rapport d'évaluation établi par le comité d'experts de l'AERES sur son unité de recherche n'appelait aucune observation de sa part.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.


Guillaume LEYTE
Président de l'université Panthéon-Assas